

20/02/2018

Association des Copropriétaires LONGCHAMP, zomerlaan 19 à westende

vous invite à
qui aura lieu le
à l'endroit

une assemblée générale de propriétaires
zaterdag 10/03/2018 à 16h00 (fin prévue 17h00)
resto St James, K. Ridderdijk 31 - 8434 Westende

ordre du jour

1. Composition du bureau

Désignation du président et comptage de voix. Le syndic sera secrétaire.

2. Validité de l'assemblée

L'assemblée est valable si plus de la moitié des propriétaires sont présents et/ou représentés et s'ils ont au moins la moitié des quotités. Si cette moitié n'est pas atteinte, l'assemblée sera valable si les présents et représentés disposent de plus que 75% des quotités.

3. Rapport de l'assemblée du 11/03/2017

Remarque, ajouts sur le rapport.
Execution des décisions.

4. Vérification, approbation et décharge des comptes

Décompte 44, sur la période 01/01/2017 - 31/12/2017.

Explication éventuel par le syndic.

Contrôle des comptes.

Approbation et décharge.

Désignation d'un commissaire aux comptes pour l'exercice en cours.

En cas où il y aurait des questions ou des remarques sur les comptes, veuillez les poser quelques jours avant l'assemblée afin qu'une réponse correcte puisse être donné à l'assemblée.

5. Façade: rénovation

Les travaux de rénovation de la façade ont été confiés à la société Betotec, spécialisée dans la restauration du béton. Le froid / mauvais temps de ces derniers mois a résulté en des retards sur plusieurs autres chantiers de Betotec, les travaux ont été reportés plusieurs fois. Betotec nous assure que les travaux seront effectués ce printemps, en tenant compte des périodes de vacances (afin de limiter les nuisances sonores et les nuisances visuelles).

6. Isolation de toit, obligatoire a partir de 2020.

À partir de 1/1/2020, l'isolation en dessous des toitures est obligatoire dans les bâtiments loués.

Le toit communé des résidences Longchamps et Marly n'est pas isolé. Le syndic a demandé plusieurs sociétés (Jonckheere, ATAB et Dossche) une proposition de prix.

Après la réunion annuelle de res. Marly le 24/02, conformément à leur préférence / décision, les travaux seront attribués et décidé quand ils seront exécutés. De préférence le plus vite possible, parce que l'appt 0502 souffre d'infiltration d'humidité à cause du toit.

7. Plaques d'identification: renouvellement

Les différentes plaques d'identification du tableau du parlophone et les boîtes aux lettres sont un groupe désordonné. Une innovation pour arriver à un ensemble plus esthétique et harmonieux est opportune?

8. Divers - propositions des propriétaires / locataires

Au cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée, faites-vous représenter par un copropriétaire ou une personne de votre choix. Vous trouverez un modèle de procuration sous ce pli.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,
pour le syndic, Stijn de Kievith

Attention ! Régler le chauffage uniquement par le thermostat ! Laisser les vannes des radiateur TOUJOURS OUVERTES.

